

Début de la période de chauffe : 59% des ménages peuvent économiser 21%¹ sur leur facture d'électricité en 10 minutes !

Les températures baissent et l'hiver approche à grands pas, c'est le début de la période de chauffe durant laquelle les factures d'énergie vont grimper. Cette année pourtant, un paradoxe saute aux yeux : alors que les prix de l'énergie constituent plus que jamais un sujet d'inquiétude brûlant, 59%² des foyers français pourraient réduire leur facture d'un quart en changeant de fournisseur.

La période de chauffe synonyme de hausse des factures

Le chauffage représente 60%³ de la facture d'énergie des particuliers. En plein hiver, avec les vagues de froid, il est donc le grand responsable de la hausse des dépenses énergétiques. En 2023, en France :

- un ménage concentré, en moyenne, 36%⁴ de sa consommation annuelle d'électricité (4,1 MWh⁵) en hiver⁶. Concrètement, cela se traduit par 406 € dépensés au cours de l'hiver (pour une facture annuelle totale de 1 186 €⁷) rien qu'en électricité ;
- pour les ménages utilisant du gaz (9,3 MWh⁸ consommés par an, en moyenne), ce ratio monte à 51%⁹ et se solde par 582 € déboursés au cours de l'hiver (pour une facture annuelle de 1 292 €¹⁰).

Ces chiffres sont d'autant plus élevés que le tarif réglementé de l'électricité a grimpé de plus de 40% en 2 ans (entre janvier 2022 et février 2024), affectant sérieusement le pouvoir d'achat des français.

59% des consommateurs peuvent réduire leur facture d'électricité d'un quart du jour au lendemain !

¹ [Calculs réalisés par Selectra](#)

² [Observatoire de la CRE \(2ème trimestre 2024\) sur les marchés de détail de l'énergie](#)

³ [ADEME - Comment mieux se chauffer ?](#)

⁴ Étude menée sur 20 000 foyers utilisant le relevé de consommation de l'application MySelectra

⁵ Estimation réalisée en calculant la consommation moyenne d'électricité d'un foyer en France, 4 111 kWh / an, grâce aux chiffres figurant dans [l'Observatoire de la CRE \(2ème trimestre 2024\) sur les marchés de détail de l'énergie](#) :

- 142,2 TWh consommés annuellement dans le secteur résidentiel ;
- 34 587 000 sites résidentiels (ie compteurs d'électricité résidentiels).

⁶ Dates de l'hiver 2023 : du 1er janvier au 21 mars et du 21 au 31 décembre.

⁷ [Calculs réalisés par Selectra](#)

⁸ Même raisonnement qu'en 5

⁹ Même étude qu'en 4

¹⁰ [Calculs réalisés par Selectra](#)

Depuis fin 2023, avec la baisse des prix sur les marchés de gros, les alternatifs sont repartis à la conquête du marché des particuliers avec des offres d'électricité de plus en plus compétitives. Aujourd'hui, certains proposent jusqu'à 27% de réduction sur le prix du kWh HT par rapport au tarif réglementé. Du jamais vu depuis l'ouverture du marché à la concurrence en 2007 !

Comment expliquer, dès lors, que 59% des foyers français soient encore abonnés au tarif réglementé, alors qu'un changement de fournisseur est gratuit, sans engagement et ne prend que quelques minutes ? Le problème réside certainement dans l'information des consommateurs, dont très peu ont conscience du niveau d'opportunité sans précédent offert par les alternatifs.

Avec la baisse du tarif réglementé prévue le 1er février prochain, l'écart entre ce tarif et ceux pratiqués par les fournisseurs alternatifs va se resserrer. Néanmoins, les offres des alternatifs demeureront nettement plus compétitives.

Contact

*Maxime de La Raudière - Directeur général délégué - 06 03 66 44 96 -
maxime.delaraudiere@selectra.info*

***Selectra** accompagne les consommateurs dans la gestion de leurs factures (énergie, télécom, assurances, frais bancaires, domotique...). Initialement incubée à Sciences-Po Paris, Selectra compte aujourd'hui plus de 2 000 collaborateurs et propose ses services dans 17 pays. Selectra a été fondée en 2007 par Xavier Pinon et Aurian de Maupeou qui continuent de la diriger aujourd'hui. selectra.info*